

	DECISION	Réf. DEC-DG - 03 Version : 01 Date d'émission : 23/09/2018 Page 1/2
	Création de la cellule environnement et chargée du développement durable	

CREATION DE LA CELLULE EN CHARGE DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AVANT-PROPOS

Dans notre monde d'aujourd'hui, des millions de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté. Les richesses produites y sont inégalement réparties, accaparées par une minorité. A cette paupérisation massive des personnes s'ajoutent d'autres réalités néfastes pour la vie humaine : crise financière et économique, bouleversements sociaux, destruction et dégradation de l'environnement et une consommation excessive des biens marquée par un déficit de responsabilité.

Ces réalités antinomiques à la vie des générations actuelles et futures ne peuvent être prévenues et jugulées que par l'adoption d'une culture du développement durable. Une culture qui intègre tous les paramètres de la problématique de l'environnement.

La formation en offre les moyens en tant que fondement du développement durable. Elle constitue un précieux levier pour changer et faire évoluer chez les étudiants et les différents acteurs de la formation au CELAF la dimension axiologique et éthique de la question environnementale. Le CELAF entend en outre l'utiliser comme outil pour faire acquérir une culture du développement durable. Une culture comprise comme l'ensemble des attitudes, comportements compétences et des modes de vie qui sont favorables à la sécurité humaine et à la préservation du biotope humain.

Une telle vision du développement durable ne saurait relever d'une discipline académique particulière mais saisie dans la formation selon une approche holistique et interdisciplinaire. Elle est à saisir par ailleurs, en termes de ressources humaines, de manière inclusive, c'est-à-dire engageant la responsabilité de tous les acteurs du CELAF : personnel, étudiants et professeurs.

En vue de rendre effective l'instauration de cette culture du développement durable, le CELAF décide la création d'une cellule en charge de la préservation de l'environnement et du développement durable.

I- CONCEPTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1.1. Une corrélation de trois domaines

Le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »¹. Il consiste en d'autres termes en un choix d'organisation de la société qui garantit son existence à long terme. La notion intègre de ce fait tout à la fois les impératifs présents et ceux du futur. De ce fait, sa particularité est que

¹ *Notre avenir à tous*, Rapport Gro Brundtland de la commission mondiale sur le développement et l'environnement, 1987.

trois piliers y sont corrélés : la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, l'équité sociale et l'économie.



1.2. L'intégration d'une approche différentielle du développement

Tout en intégrant la nécessité de préserver la vie humaine, et de garantir l'harmonie de l'écosystème et de la biosphère, le concept de développement doit prendre en compte les modes spécifiques d'organisation des sociétés et leur mode de consommation. Un concept de développement qui ne serait donc univoque, du seul point de vue occidental. Dans cette optique, l'approche du développement durable au CELAF Institut se propose d'investir les trois piliers constitutifs à partir des réalités africaines.

II- OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA CELLULE

2.1. Objectifs

La cellule en charge du développement durable au sein du CELAF a pour objectif :

- d'aider toute la communauté à entrer dans la dynamique de l'acquisition d'une culture du développement durable ;
- de mobiliser le personnel, les étudiants et les enseignants dans la réflexion sur les problématiques du développement et la mise en œuvre des actions en faveur de la protection de l'environnement.

2.2. Missions de la cellule

La cellule assure le rôle de veille stratégique. Il lui revient de :

- définir les objectifs et les enjeux des questions de l'environnement ;
- répertorier les thématiques principales et transversales du développement durable ;
- faire connaître les indicateurs de la qualité de l'environnement et les exigences qu'ils requièrent pour chaque membre en termes de valeurs, de comportements et de responsabilité ;
- de prendre des mesures de prévention en conduisant tous les acteurs du CELAF à adopter des comportements et des attitudes éco-responsables ;
- élaborer un plan d'actions de développement durable, en définir les stratégies de mise en œuvre et d'assurer la planification et la coordination des activités
- de définir sa stratégie de communication, d'information et de sensibilisation de la communauté du CELAF pour une bonne gestion de l'environnement ;

-
- de mettre en place le processus de contrôle de la concrétisation des principes de la préservation de l'environnement.

La direction du CELAF met à la disposition de la cellule des moyens pour développer ses outils de veille, planifier et évaluer ses actions.

Son plan d'actions s'appuiera sur un pré-diagnostic organisationnel du CELAF et de son environnement. Un plan qui sera débattu avec le comité des étudiants et soumis pour approbation au conseil du CELAF Institut.

III- COMPOSITION DE LA CELLULE

Sont membres de la cellule :

Noms et Prénoms	Fonction	Attribution
Sœur Christelle Euphrasie AVLE	Directrice de l'ISSPR	Président
Frère Bertin MBAÏGUEDEM	Directeur du CAFOP	Vice-Président
Frère Eloi LUHEHO	Directeur de stage	Secrétaire
Sœur Josefina GONZALEZ	Econome	Membre
Docteur Ossei KOUAKOU	Enseignant-chercheur	Membre
Docteur Maurice ARCHER	Enseignant-chercheur	Membre
Le Président du comité des étudiants élu	Etudiant	Membre

LE DIRECTEUR GENERAL



Frère Valère Anani ADONSOU